

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL N° 4 : CONSEIL AUX HABITANTS

JEUDI 8 juillet 2010 au Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy

Etaient présents :

Grégoire RAMA, éco-conseiller GREENEO

Myriam MONTCOUQUIOL, ADEME

Boris PRAT, IFECO

Sébastien DURAND, Conseiller énergie au Pays Midi Quercy (CEP)

Antoine PEGARD, Conseiller énergie au Pays Midi Quercy (CEP)

Julien BIRLINGER, chargé de mission Plan Climat Energie au Pays Midi Quercy

CEP : Conseil en Energie Partagé auprès des communes.

Julien BIRLINGER rappelle l'objectif de cette réunion :

- Faire le point sur les différentes formes de conseils en énergie auprès des particuliers pour alimenter l'étude du CRC.
- Proposer des pistes de réflexion pour l'APP du 15 octobre 2010.

Julien BIRLINGER, suite à un mail envoyé par Christophe TYACK, présente **l'audit éco-habitat**.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et pour en accélérer le déploiement, une nouvelle activité de services à la personne sera créée : l'audit éco-habitat. Cette prestation de conseil, d'une durée de 1 à 4 heures en fonction de la superficie et de la complexité du logement, concernera notamment la gestion de l'eau, la gestion de l'électricité, la gestion des déchets et l'isolation de l'habitat.

Grégoire RAMA rappelle que les gens font appel à lui quand ils ont des problèmes et sa prestation (analyse et suivi des travaux) ne se réalise que si les personnes ont les moyens financiers de réaliser les travaux.

Myriam MONTCOUQUIOL rappelle que le principal problème de l'éco PTZ est que les personnes l'utilisent pour réaliser des bouquets de travaux sans utiliser cet outil financier pour réaliser une étude thermique et avoir une vision d'ensemble du bâtiment ;

Julien BIRLINGER présente le bilan de l'Espace Info Energie du CAUE sur le pays. Il y a 78 personnes qui ont fait appel à ce service dans le Pays. Il faut mettre ce chiffre en lien avec les 553 logements à rénover /an sur le territoire pour respecter le 3 x 20 en 2020.

Les deux CEP précisent que l'analyse d'un bâtiment avec le rendu et la rédaction d'un rapport dure au moins 2-3 jours, soit au maximum 100 bâtiments analysés /an / conseiller. Ils précisent qu'une expérience a été menée par l'ADIL de l'Oise visant à lutter contre la précarité énergétique.

Grégoire Rama présente une action de conseil énergétique auprès de particuliers qui est financée par l'ADEME en Alsace et réalisée par des cabinets privés. Cela coûte 100 €aux habitants et 400 €à l'ADEME. Myriam MONTCOUQUIOL est étonnée de l'existence d'une telle aide.

Julien BIRLINGER précise que des animations seront réalisées, à l'aide de caméras thermiques, dans les communes adhérentes aux CEP. De plus, une OPAH sera très certainement mise en place sur le territoire du pays. Enfin, des opérations Eco N'Home seront réalisées sur le territoire du pays en 2011.

Boris Prat précise qu'une mission de conseil énergie auprès des habitants doit être vue à long terme, elle peut être courte (visite simple et ciblée) ou plus longue (diagnostic et suivi). De toute façon, il est primordial de rentrer chez les gens. Il précise qu'il faut faire la différence entre le diagnostic énergétique et l'analyse des comportements. Il précise qu'il est important de cibler les actions sur les bâtiments construits entre 1949 et 1975. Pour sa part une action efficace doit passer par 4 étapes :

- Etape 1 : Opération de communication (caméra thermique)
- Etape 2 : Questionnaire très simple
- Etape 3 : Pré-diagnostic du bâtiment
- Etape 4 : Orienter le propriétaire en lui proposant les différentes solutions à sa portée et en lui proposant des listes de prestataires agréés.

Myriam MONTCOUQUIOL propose de conserver cette méthode, de faire réaliser les étapes 1, 2 et 4 par un « conseiller public » et l'étape 3 par un éco-artisan. En effet, les éco-artisans proposent des diagnostics gratuits et sans obligation de travaux. Dans une phase expérimentale, elle propose que les phases 1, 2 et 4 soient réalisées par les 2 CEP du pays.

Actions à mener :

- Rechercher des informations sur l'expérience alsacienne.
- Rechercher des informations sur l'expérience de l'ADIL de l'Oise.
- Demander à l'ADEME des informations via l'observatoire des DPE.